



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
interrégionale
de la mer Méditerranée

Rapport d'activité 2021



Édito

“

L'année 2021 restera sans nul doute une année charnière avec la poursuite de la pandémie mondiale de la COVID-19 à laquelle l'État a su trouver une réponse à travers des actions de protection des agents, de réforme de l'organisation du travail, de soutien à l'économie via le plan de relance et de poursuite des mesures d'accompagnement pour la pêche maritime.

Mais au-delà de la crise sanitaire, 2021 est une année très structurante pour la DIRM avec la création de la Direction de la mer du littoral de Corse, la poursuite des réformes dans les CSN, celle des centres de stockage POLMAR Terre, de la sortie de flotte de la vedette régionale « MAUVE » dans l'attente du patrouilleur GYPTIS au printemps 2022.

Au niveau national, la création le 1er mars 2022 de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture illustre la volonté de la Ministre de la mer de rassembler les services de l'administration autour d'une identité Mer, à l'instar de la création du Ministère de la mer en 2020. Cette nouvelle organisation est gage d'une meilleure efficacité face aux enjeux et aux défis de l'année 2022, d'ores et déjà perturbée par la crise actuelle aux frontières de l'Europe.

Malgré ce contexte incertain, l'activité des services en 2021 a atteint les objectifs fixés par la direction des affaires maritimes, par la direction des pêches maritimes et par celle de l'eau et de la biodiversité. Pour certains services, le niveau d'activité a largement dépassé pour



les niveaux connus antérieurement en raison notamment d'un engouement pour les littoraux des façades maritimes depuis 2 ans.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la DIRM établit son rapport d'activité sur la base d'un format rénové, qui se veut encore plus accessible et aisé dans sa lecture. Il illustre l'action générale des services et les actions emblématiques de l'année 2021. Volontairement synthétique, il a pour ambition d'être un document didactique accessible depuis les sites intranet et internet de la DIRM afin de mettre en avant l'action des agents dans la coordination des politiques publiques de la mer et du littoral, la surveillance et la sécurité de la navigation, la prévention des pollutions, le développement d'une économie durable des activités maritimes et l'accompagnement des filières professionnelles.

Je vous en souhaite une excellente lecture

”

Qui sommes nous ?

La direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM Méditerranée) est un service déconcentré du ministère chargé de la mer, qui couvre la façade maritime de Méditerranée, incluant 3 régions et 9 départements sur 1 900 km de littoral.

Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques maritimes et littorales.

Ses actions les plus significatives, au titre de 2021, sont présentées suivant une déclinaison de ses missions principales.

Une ambition et des compétences au service de la mer et du littoral

Coordonner des politiques de la mer et du littoral en lien avec les DREAL et les DDTM, en faveur de la préservation des milieux marins, de la gestion intégrée des zones côtières, de la planification des activités en mer et du développement économique en mer

Permettre le développement durable des activités maritimes

au travers d'un soutien économique des filières de la pêche et des cultures marines, d'une gestion des ressources marines et d'une régulation des activités maritimes, d'un développement des emplois et des formations professionnelles des gens de mer.

Permettre une navigation maritime en toute sécurité

via la coordination de la surveillance maritime et du sauvetage en mer, un suivi de l'aptitude médicale des gens de mer, la conception et l'entretien de la signalisation maritime, la lutte contre les pollutions marines sur le littoral et

le contrôle de la sécurité des navires.

Une zone de compétence étendue

Le siège de la DIRM est à Marseille. La DIRM comprend des services opérationnels et administratifs qui s'appuient sur un secrétariat général dédié :

- le service des phares et balises Méditerranée (SPBM)
- les centres de sécurité des navires (CSN) d'Occitanie et de PACA Corse
- le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée (CROSS MED)
- les centres de stockage POLMAR Terre
- le service de santé des gens de mer
- les lycées professionnels maritimes (Sète et Bastia)
- le service emploi et formation
- le service affaires économiques
- le service réglementation et contrôle
- la vedette régionale de surveillance
- la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral.

3 régions

Occitanie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse

9 départements

Aude
Pyrénées-Orientales
Hérault
Gard
Bouches-du-Rhône
Var
Alpes-Maritimes
Haute-Corse
Corse-du-Sud

1 900 km de littoral

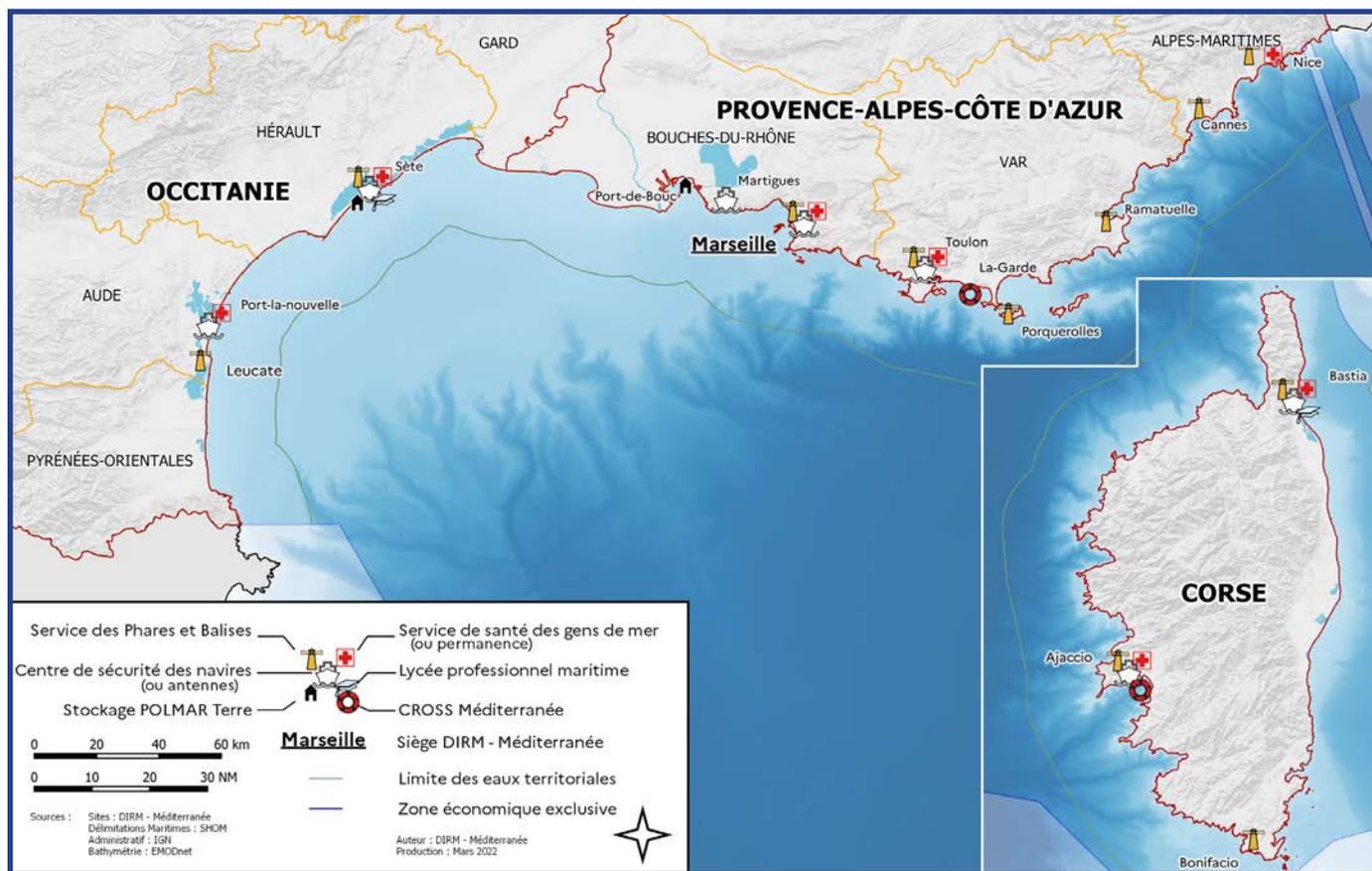
254 agents en gestion

La Mer Méditerranée, c'est moins de **1%** de la surface du globe, pour

10% des espèces marines

1/4 du trafic maritime mondial

Carte des sites de la DIRM Méditerranée



1er janvier 2022

Soutenir l'action des services

Le Secrétariat Général (SG) :

- pilote le budget et la gestion des ressources humaines de la DIRM
- assure le suivi de l'évolution de l'épidémie de la COVID 19 et l'adaptation de la posture dans les services
- déploie le télétravail conformément aux dispositions nationales
- assure le suivi immobilier (relocalisation du SPBM à Toulon - Plan de Relance CROSS)
- met en place le "verdissement" de la flotte automobile
- assure le suivi des actions de formation
- conduit la politique hygiène et sécurité

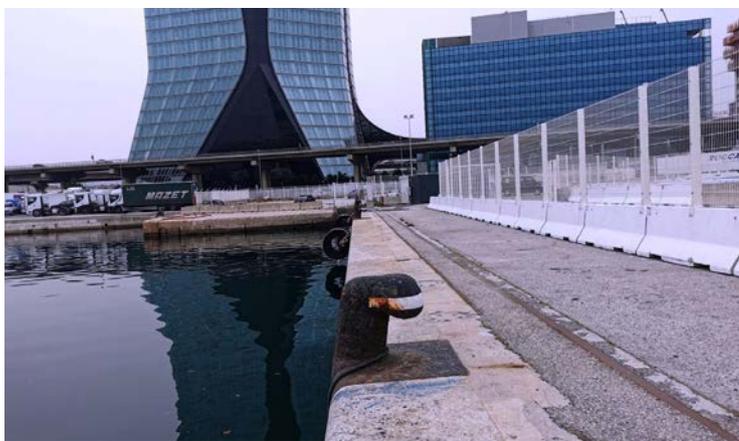
L'année 2021 a été une année de transition pour le secrétariat général avec un retour progressif à une certaine normalité de ses activités tout en veillant à une adaptation systématique des postures de travail à l'évolution de la pandémie de la COVID. L'appui aux services de la DIRM Med a été constant afin que ces derniers disposent de l'ensemble des moyens et consignes pour conduire leurs missions dans les meilleures conditions.

Dans ce contexte, la charte de télétravail a été mise à jour et élargie. Elle a bénéficié du retour d'expérience du recours massif au télétravail dérogatoire dans la période de reprise de l'épidémie en début d'année. Les agents peuvent ainsi bénéficier au maximum de 2 jours de télétravail par semaine sur des jours fixes ou mobiles. Un nouveau système de gestion du temps "CASPER" a été mis en place et accompagne le déploiement du

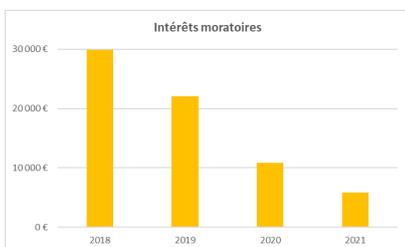
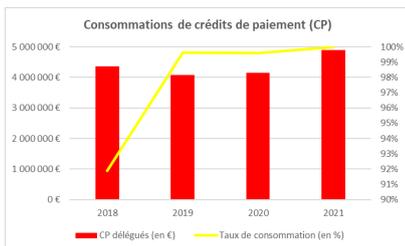
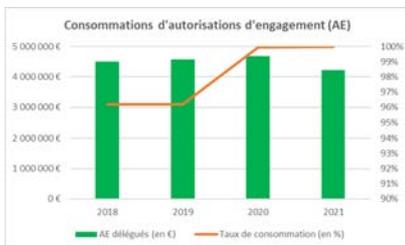
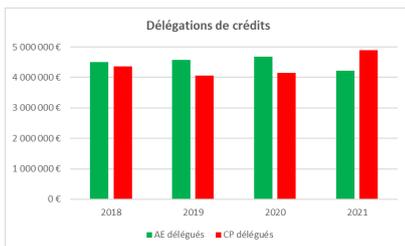
télétravail en permettant un suivi plus précis.

Le départ de la vedette régionale Mauve et l'arrivée du nouveau patrouilleur Gyptis ont fortement mobilisé les unités du SG pour réussir cette transition. Au niveau RH, ce sont 15 nouveaux agents pris en gestion d'une part mais aussi adapter toutes nos procédures au fonctionnement d'un patrouilleur d'autre part. Au niveau budgétaire, la mise en œuvre d'une convention d'occupation avec le grand port maritime de Marseille et les travaux d'adaptation du quai ont nécessité une mobilisation afin de tenir les délais contraints. Enfin, la gestion des déplacements pour les formations spécifiques "patrouilleur" a demandé aux agents de l'unité budgétaire un fort investissement pour répondre aux nombreux et divers besoins.

Au niveau de l'immobilier, le secrétariat général a été impliqué dans la conduite du projet de l'extension du CROSS Med financé par le plan de relance. Avec l'appui du Cerema et d'un assistant à maître d'ouvrage (Façoneo), un programme répondant aux exigences



Le quai du patrouilleur GYPTIS se situe au grand port maritime de Marseille, à proximité de la tour CMA-CGM



opérationnelles du CROSS Med a pu être établi et le marché de maîtrise d'œuvre a pu être publié en fin d'année. Le SG a poursuivi la réflexion, avec l'ensemble des acteurs de l'Etat, concernant la bonne prise en compte du relogement du site des Phares et Balises de Toulon en raison de la vente des bâtiments actuels à la métropole de Toulon.

Dans son rôle d'appui au management de la DIRM Med, le SG a su porter au niveau de la zone de gouvernance les propositions de promotion des agents de la DIRM et obtenir cette année un niveau intéressant de promotions.

L'exécution budgétaire de la DIRM Med est une responsabilité du secrétariat général qui s'appuie sur l'unité budgétaire, le contrôleur de gestion et les correspondants SG au sein des services. Elle a été cette année particulièrement réussie sur l'ensemble des objectifs qui nous étaient assignés. Si la consommation globale a été une nouvelle fois de 100 %, il faut noter la réduction de 60 % de nos restes à payer et une baisse de 40 % de nos intérêts moratoires.

Pour répondre aux exigences toujours plus importantes dans le domaine

informatique, notamment dans la mise à jour des postes de travail, la gestion des réseaux et leurs sécurisations, et pour assurer un fonctionnement optimal en tout temps et tous lieux de nos systèmes informatiques, l'unité informatique a été renforcée d'un agent. Cela permet de répartir la charge de travail et d'être plus réactif aux besoins des agents.

Enfin, dans le cadre de ses objectifs transversaux, le secrétariat général a mis en place les outils nécessaires au suivi du développement de la politique éco-responsable de la DIRM Med. Cela passe par la limitation de notre empreinte écologique. Pour nos déplacements, il s'agit d'optimiser nos trajets, d'avoir recours à une flotte automobile plus verte mais aussi d'avoir une conduite éco-responsable. Un plan de prévention risque routier sera mis en œuvre en 2022 afin d'atteindre ces objectifs. Il s'agit aussi de faire évoluer notre politique achat afin de favoriser les produits plus neutres écologiquement.

199,2 équivalents temps plein (ETP DIRM)

42 agents de la Marine Nationale en CROSS

50,4 ETP hors DIRM en lycées professionnels

37 marins APB pour armement des navires P&B

4,9 M€ sur le BOP 205

81% fonctionnement - **19%** investissement

Coordonner les politiques de la mer et du littoral



La DIRM et ses partenaires (Office français de la biodiversité, Agence de l'eau, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Occitanie, Collectivité de Corse, Pôle mer Méditerranée) ont organisé le premier forum visant à faciliter les rencontres entre les porteurs de projets d'aménagements pour l'accueil des navires de plaisance et les entreprises privées, en apportant des solutions pratiques aux mouillages écologiques. Elle a pu bénéficier d'un soutien important du cabinet Rouge Vif Territoires pour l'organisation et les suites de cet évènement.

Les actes de cette journée, vidéos, annuaire des entreprises, présentations des intervenants sont disponibles sur le site internet de la DIRM.

Le dernier Conseil maritime de façade, réuni le 18 novembre au Palais du

La mission de coordination (MICO) :

- construit le Document Stratégique de Façade, outil de transposition de deux directives européennes sur l'environnement
- poursuit les actions en faveur du milieu marin
- pilote les instances de concertation sur le développement de l'éolien en mer (commission spécialisée et conseil scientifique), suivi le développement des fermes éoliennes flottantes pilotes et accompagné la mise en place de leur comité de suivi, en lien avec le conseil scientifique
- œuvre pour le bon déroulé du débat public sur l'éolien commercial en mer dans le Golfe du Lion
- contribue au bon déploiement des CPER et de France Relance
- anime les instances permettant une pleine appropriation et efficacité des actions publiques sur la mer et le littoral

Pharo (Marseille), a permis de faire un bilan concerté du débat public sur l'éolien en mer, sur l'élaboration du Document stratégique de façade, et sur la politique des mouillages des navires, faisant un pas supplémentaire vers une appropriation par les acteurs et, in fine, vers une meilleure efficacité des actions publiques en faveur de l'environnement marin et de l'économie bleue.

Il a également permis, sous l'autorité des préfets coordonnateurs (préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et préfet maritime de la Méditerranée), d'élire la nouvelle vice-présidence de cette instance, qui préside dorénavant sa commission permanente, en la personne de Mme Anne-Laure Santucci, maire de Luri et Conseillère à l'Assemblée de Corse.



le Document Stratégique de Façade outil de transposition de deux directives européennes sur l'environnement marin et la planification maritime, qui définit la politique publique maritime et littorale à l'échelle de la façade pour les prochaines années (adoption du dispositif de suivi, consultations réglementaires sur le plan d'action et sur des cibles environnementales)

actions en faveur du milieu marin
organisation des mouillages des navires de plaisance, accompagnement des opérations de dragages mutualisés de ports de plaisance, stratégie de gestion de la plongée, éducation et sensibilisation à l'environnement marin, ouverture d'une stratégie en faveur d'une croisière durable...

les instances conduites
deux Commissions administratives de façade, deux commissions permanentes, deux Commission spécialisée éolien flottant en Méditerranée, trois Conseils scientifiques, une réunion du comité technique éolien flottant des services de l'Etat, deux Conseils maritimes de façade, création d'une Commission spécialisée Emploi et formation maritimes, un groupe de travail sur les zones de protection forte et du «Club Med» des services instructeurs

230 k€ engagés en faveur du milieu marin

230 participants au forum sur les mouillages des navires de plaisance, le 12 octobre 2021

Soutenir l'activité économique de la filière pêche-aquaculture

Soutien aux filières et relance aux activités dans le contexte de la crise sanitaire

Mesures d'amortissement de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur de la pêche

Afin de préserver les capacités productives indispensables du secteur de la pêche maritime, le ministère en charge de la pêche, dans le prolongement des mesures transversales nationales de soutien à l'économie (chômage partiel, mécanisme de prêt bancaire garanti par l'État, Fonds National de Solidarité), a déployé en 2020 un dispositif sectoriel financé dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche

(FEAMP) intitulé "Arrêts Temporaires (AT COVID)".

Le service des affaires économiques de la DIRM Méditerranée, a été désigné pour prendre en charge l'instruction des demandes d'aide pour les trois régions méditerranéennes. L'instruction des 358 Dossiers débutée en 2020 s'est poursuivie en 2021.

Les entreprises de pêche maritime éligibles (327) ont ainsi bénéficié au terme du dispositif de 2 199 918,02 € d'aides publiques dont 1 649 938,18 € € de FEAMP.

Mesure de relance

La Dirm a par ailleurs mobilisé ses services en soutien de FranceAgriMer dans le

Le service des Affaires Economiques (SAE) :

- soutient les filières et la relance des activités dans le contexte de la crise sanitaire
- soutient le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer
- apporte son soutien à la structuration des filières pêche et aquaculture
- favorise le renouvellement de la flotte de pêche et l'installation des jeunes pêcheurs dans le respect des objectifs de la PCP

cadre du volet "pêche et aquaculture" du plan de relance doté d'une enveloppe nationale de 50 M€.

Volet 1, "Accompagner les acteurs de la pêche et de l'aquaculture investissant dans des projets de développement/d'équipement durables", 79 entreprises de la pêche et de l'aquaculture méditerranéennes ont ainsi pu bénéficier d'une aide directe à l'acquisition d'équipements et de matériels pour un montant de 748 580,62 €. Par ailleurs, 7 projets méditerranéens, dont certains en cours d'instruction, ont été soutenus par la DIRM, dans le cadre des deux appels nationaux à candidatures, pour un montant d'environ 1.6 M€. Ces dossiers, portés par des acteurs des secteurs de l'aquaculture et de la transformation, s'inscrivent notamment dans le cadre du contrat de filière aquacole d'Occitanie.

Volet 2 "Améliorer la performance énergétique et environnementale des navires des filières de la pêche et de l'aquaculture", trois dossiers sont sortis lauréats de l'appel à projet national, pour un montant de 5,3 M€ : le navire de formation innovant du lycée professionnel maritime de Sète, le navire de formation à propulsion hydrogène du lycée professionnel maritime de Bastia et celui d'une ferme marine en Haute Corse.

Volet 3 "Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture", la DIRM a



navire de pêche en arrêt temporaire arborant l'étiquette "L'Europe s'engage en France"

coordonné l'axe territorial de la campagne ministérielle. L'enveloppe de 365 K€ allouée à la façade méditerranéenne aura permis de soutenir 23 projets portés à la fois par des institutionnels (conseils régionaux), des associations, des écoles (E2C) et des représentants des professionnels (CRPMEM, CRC).

Soutenir le développement des filières professionnelles de production et de transformation des produits de la mer

Dans le cadre des mesures 28 et 40 du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), le service des affaires économiques de la DIRM a instruit deux nouveaux dossiers

Le projet POBLEU (Protection de la biodiversité des écosystèmes pélagiques du golfe du Lion dans la cadre de la pêcherie palangrière écocertifiée au thon rouge de ligne) porté par l'organisation de producteurs (OP) Sathoan. Déposé dans le cadre de la mesure 40, le projet qui associe les scientifiques d'IFREMER et les naturalistes du WWF doit aboutir à une amélioration des connaissances et à la formation des adhérents de l'OP Sathoan aux meilleures pratiques de remise à l'eau des captures accidentelles.

L'opération s'élève 107 427 €, avec un montant d'aide publique de 77 431 € dont 58 073 € de FEAMP.

Le projet GOLDYS soutenu par les professionnels et porté par l'IFREMER vise l'amélioration de la compréhension de la dynamique saisonnière des communautés biologiques du Golfe du Lion, cette dernière passant notamment par la documentation exhaustive du cycle de vie des principales espèces démersales exploitées dans cette zone.

L'ensemble de ces informations doit



exploitation conchylicole

servir de socle pour l'extension de l'évaluation de stocks a d'autres espèces démersales. Elles visent également à mieux informer les plans de gestion sur la localisation, l'étendue et la durée à envisager pour une gestion spatialisée, afin de confirmer l'efficacité des zones de fermetures actuelles ou, le cas échéant, en proposer de nouvelles. Le projet, dont la convention est en cours de signature, s'élève à 838 069 €, avec un montant d'aide publique de 670 455 € dont 502 841 € de FEAMP.

Accompagnement du plan de gestion pluriannuel en faveur de la conservation et de l'exploitation durable des stocks démersaux en Méditerranée, West Med

Le plan de gestion WESTMED instauré en 2019 doit aboutir à la réduction de l'effort de pêche au chalut de 40 % d'ici à 2025 pour revenir au rendement maximum durable (RMD) permettant aux stocks d'espèces concernés de se reconstituer.

Dans ce contexte, la Ministre de la Mer a adopté un arrêté, le 22 juin 2021, autorisant la mise en œuvre d'un arrêt temporaire aidé des activités de pêche pour les chalutiers du Golfe du Lion dans le cadre du plan WEST MED.

37 demandes d'aide (pour 52 navires éligibles en Méditerranée continentale) ont été reçues et instruites par la DIRM pour un montant de 503 154 € dont 251 574 € de FEAMP et 251 579 € de Contrepartie nationale. Au total, le dispositif a contribué à une réduction de la pression par pêche du segment chalut de 545 jours de mer.

Cette aide aux entreprises a été complétée par un régime d'activité partielle de longue durée (APLD) pour les équipages. La DIRM a prêté son concours aux DDETS pour sensibiliser les armateurs au dispositif. Au 31 décembre, 46 entreprises de pêche se sont engagées dans l'APLD permettant de maintenir l'emploi de 146 marins pêcheurs.

Soutien des politiques régionales de développement des filières

pêche et aquaculture

La DIRM a accompagné les collectivités régionales, organismes intermédiaires, sur les mesures FEAMP dont elles ont la gestion, en cofinçant plusieurs projets pour un montant cumulé de 727 952 €. La mobilisation des crédits Etat, associés à ceux des régions, a permis par effet de levier de débloquer 5 665 420 € d'aides publiques dont 75 % de fonds européens.

Structuration des filières pêche et aquaculture

La DIRM MED a apporté son concours aux travaux du Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée (CRCM) qui a initié une démarche participative innovante pour la filière en s'engageant dans la mise en œuvre d'un contrat de filière pour l'Occitanie. Ce contrat, co-construit avec les partenaires financiers et les professionnels, a vocation à conforter, sécuriser et pérenniser la filière à horizon 2030, autour d'axes de développement et d'innovation dans un contexte marqué par les différentes crises et les aléas climatiques. Le contrat de filière conchylicole a été signé le 22 septembre dernier par l'État, le CRCM et plusieurs collectivités au premier rang desquelles le conseil régional occitanie. Le service des affaires économiques suivra en 2022 la mise en œuvre des différentes actions prévues dans le cadre du contrat et plus particulièrement celles en adéquation avec le plan d'action du DSF.

La DIRM sera par ailleurs associée

en 2022 à la phase préparatoire du projet de stratégie régionale pour la filière pêche, initié par le CRPMEM Occitanie, et notamment à la définition de ses objectifs et axes directeurs.

Dans la perspective des élections au renouvellement des membres du comité régional des pêches Occitanie et du comité régional de la conchyliculture de Méditerranée, Le préfet de région Occitanie a adopté sur proposition de la DIRM, plusieurs arrêtés portant modalités d'organisation du processus électoral. Le service des affaires économiques poursuivra en 2022 son rôle d'accompagnement, en supervisant le bon déroulement des élections.

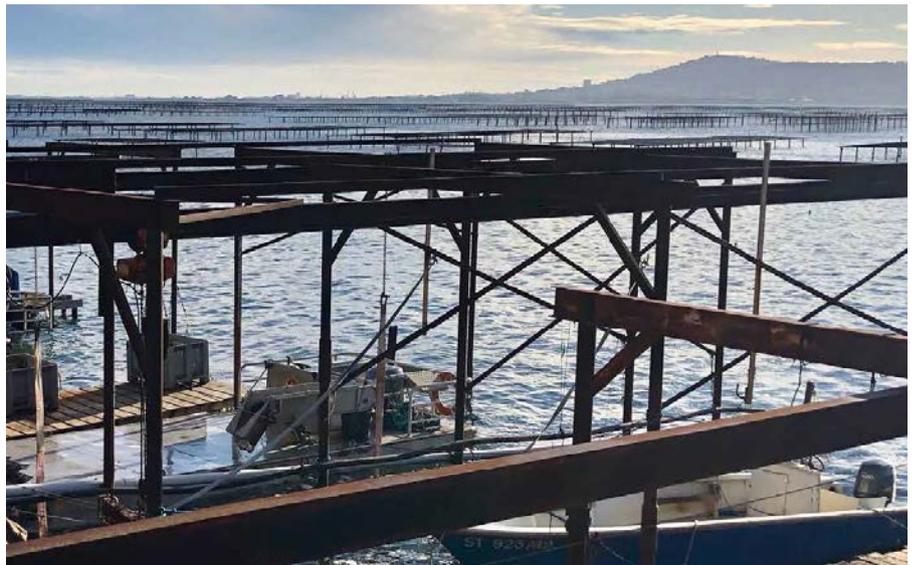
Favoriser le renouvellement de la flotte de pêche et l'installation des jeunes pêcheurs dans le respect des objectifs de la PCP

Au titre de l'encadrement de la flotte de pêche, la DIRM a animé 13 commissions paritaires de gestion qui ont abouti à la réservation de capacités ou à la délivrance de permis de mise en exploitation.

53 demandes de transformation, renouvellement ou construction de navires de pêche ont été approuvées à l'échelle de la façade. 10 % des demandes concernent des marins pêcheurs de moins de 30 ans. Ces projets ont été soutenus dans le respect des conditions relatives à l'état des stocks en Méditerranée.

Le renouvellement de la flotte de pêche sans augmentation globale de capacité, en jauge et puissance, se poursuit avec 20 projets de construction de navires plus sûrs et économes, contre 31 dossiers aboutis en 2020 et 22 en 2019.

exploitation
conchylicole



Assurer une gestion durable de la filière pêche

Dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques, la DIRM intervient dans des zones particulièrement intéressantes du point de vue de la protection de la ressource.

Ainsi, à la suite de la défaillance du comité régional des pêches et des élevages marins PACA, la DIRM a délivré en urgence des autorisations de pêche professionnelle des oursins en scaphandre autonome pour le département des Bouches du Rhône. Par ailleurs, la DIRM apporte son appui aux deux autres comités régionaux des pêches maritimes de la façade, notamment pour l'exercice des pouvoirs de réglementation spécifique dont disposent ces organismes.

En outre, plus de 500 autorisations européennes de pêche (AEP) professionnelles ont été instruites et délivrées par la DIRM. Pour la pêche spécifique du corail rouge de Méditerranée, une des rares espèces sous quota en Méditerranée (comme le thon rouge), 12 autorisations ont été délivrées pour les eaux territoriales continentales et 7 pour les eaux territoriales en Corse.

Le service réglementation et contrôle (SRC) :

- réglemente la pêche professionnelle et de loisir, au niveau régional, afin de préserver les ressources halieutiques et d'encadrer la cohabitation des activités
- assure la délivrance des autorisations de pêche (professionnelles et de loisir) et le suivi de l'activité réelle des navires de pêche au regard du temps d'embarquement
- coordonne la politique de contrôle des pêches maritimes (élaboration, pilotage et suivi des plans régionaux de contrôle des pêches)
- assure le suivi du plan de surveillance et contrôle de l'environnement marin sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade



La vedette
régionale de
surveillance
LA MAUVE

Pour la pêche de loisir, le nombre d'autorisations pour la pêche du thon rouge, saisies et instruites par le service s'élève à plus de 700. Pour cette espèce, la DIRM a également validé pratiquement 10 000 autorisations de pêche de loisir du thon rouge sur un total de 16 000 autorisations au niveau national. Loin d'assister à une stabilisation du nombre de demandes, celui-ci augmente d'année en année, l'abondance retrouvée de cette ressource étant

l'une des causes possibles.

Les missions prioritaires de contrôle des pêches maritimes demeurent la lutte contre le chalutage en zone côtière (3 milles), la répression de la commercialisation de captures sous tailles et la pêche illégale du thon rouge et de l'espardon. Toutefois, à la suite de l'entrée en vigueur du plan de gestion WESTMED, la DIRM mobilise également l'ensemble des outils et moyens de l'État, et en priorité la vedette "MAUVE" pour assurer la surveillance et le contrôle

des deux zones de fermetures spatio-temporelle dans le golfe du Lion.

Au titre de la coordination de la police des pêches, 11 340 contrôles de la pêche professionnelle ont été comptabilisés en 2021 en Méditerranée (en mer et au débarquement_source CNSP).

La part des moyens ministériels coordonnés par la DIRM (vedette régionale MAUVE et moyens des DDTM) ont représenté la moitié des contrôles réalisés (57%).

En application de sa politique de répression des infractions à la pêche, la DIRM a été amenée, sur proposition des DDTM, à prononcer 22 sanctions administratives en matière de pêches maritimes ainsi qu'en matière de cultures marines en 2021. Le montant cumulé de ces amendes s'élève à 9700€.

En outre, les sanctions administratives peuvent donner lieu à l'attribution de points de pénalité en matière de pêche maritime professionnelle (dispositif mis en œuvre depuis janvier 2016). Ainsi le permis à points à la pêche a donné lieu en 2021 à 23 points de pénalité (en matière de pêche professionnelle) au sens de la réglementation européenne.

La mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin s'est traduite par 472 missions avec contrôle(s) et plus de 503 missions de surveillance qui ont été comptabilisées en Méditerranée en 2021 (source CACEM). Les moyens du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes concourent à une grande partie de cet effort de contrôle.

L'activité opérationnelle de la vedette régionale de surveillance Mauve (2 équipages de 8 agents B et C) s'inscrit en priorité dans la mise en œuvre des plans de contrôle des pêches et de l'environnement marin avec une capacité de projection sur l'ensemble de la façade. La crise sanitaire a impacté l'activité de la vedette qui a néanmoins pu maintenir une activité dans le cadre d'un protocole sanitaire strict jusqu'à son désarmement le 15 octobre 2021.



Certifier les marins et encadrer la formation professionnelle

La DIRM définit et anime la politique de formation professionnelle maritime et de développement de l'emploi maritime à l'échelle de la façade en assurant un rôle d'autorité académique de l'enseignement maritime. Elle agréé et contrôle, en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, les centres de formation professionnelle maritime de son littoral (328 formations agréées pour 32 centres en Méditerranée en 2022). Elle assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et effectue le suivi de l'emploi maritime.

La formation professionnelle maritime comprend, d'une part, la formation initiale des marins et des officiers du commerce et de la pêche, dispensée au sein des deux lycées professionnels maritimes de la façade (Sète et Bastia), d'un lycée de l'éducation nationale agréé (lycée Jacques Dolle à Antibes) et de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (site de Marseille). Elle se matérialise d'autre part, par la formation continue des marins actifs, délivrée au sein des centres de formation publics ou privés agréés

Le service emploi-formation (SEF) :

- assure la délivrance des titres de formation professionnelle maritime
- effectue le suivi de l'emploi maritime
- instruit des demandes d'agrément des centres de formation
- instruit les demandes de titres de formation professionnelle des marins français et de reconnaissance des brevets des marins étrangers
- consolide la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation des examens maritimes
- assure le contrôle de 4 centres de formation agréés
- assure le rôle d'autorité académique sur les deux lycées maritimes de Sète et Bastia
- travaille à la mise en place d'outils permettant de mieux connaître et suivre les besoins du marché de l'emploi maritime et à mieux valoriser les métiers de la mer

par le ministère. En 2022, la DIRM Méditerranée a instruit en lien avec l'inspection générale de l'enseignement maritime, 196 nouvelles demandes d'agrément sur l'ensemble des formations maritimes certifiées par le ministère de la Mer.

En 2021, la DIRM Méditerranée a délivré 13 504 titres de formations professionnelles. Ce nombre confirme le niveau élevé de délivrance de titres, consécutif à la mise en oeuvre par la France de mesures prises par

l'organisation maritime internationale (OMI) destinées à renforcer les normes de formation des gens de mer (convention STCW amendée en 2010). La DIRM a également délivré 121 visas de reconnaissance de titres de marins étrangers, cette activité a fortement diminué en 2019 suite à l'attribution d'une compétence nouvelle en la matière au guichet unique du Registre International Français. En outre, la DIRM a instruit 45 demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE), et 171





demandes de dérogations.

En 2020, la DIRM Méditerranée a consolidé la mise en œuvre de la réforme de l'organisation des examens maritimes. Ces évaluations, effectuées lors d'épreuves finales ou en contrôle continu, sont organisées depuis 2016, directement par les centres de formation agréés sous la double tutelle de l'unité des concours et examens de l'inspection générale de l'enseignement maritime et de la DIRM Méditerranée. Les jurys d'Occitanie et de PACA ont été fusionnés en un seul jury de validation. Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2021 et a procédé à un contrôle de deuxième niveau de 111 sessions pour 1138 candidats.

Le nombre de stages de formation et d'élèves formés a augmenté avec l'autorisation d'ouverture des centres de formation et la fin des prorogations

de brevets.

Dans le domaine de la délivrance des titres, l'année 2021 a été marquée par une forte reprise de l'activité de formation maritime.

Le service emploi-formation a pu organiser et réaliser quatre contrôles inopinés de centres de formation. Actuellement, un travail est mené avec la DGAMPA pour mettre en place un système de sanctions adapté. Par ailleurs, un travail de rappel de la réglementation est mené régulièrement afin de réduire le nombre de cas non-conformes dans les entrées en formation.

En parallèle de l'activité de suivi des formations et de la délivrance des titres, le service emploi-formation travaille sous l'autorité des préfets coordonnateurs avec la mission de

coordination des politiques publiques de la DIRM à la mise en place d'outils permettant de mieux connaître et suivre les besoins du marché de l'emploi maritime et à mieux valoriser les métiers de la mer. Ce travail est mené via la commission spécialisée du CMF de Méditerranée en charge de l'emploi et de la formation maritime grâce à deux groupes de travail sur le brevet d'initiation à la mer et sur l'observatoire des métiers de la mer.

32 centres de formation

328 formations agréées

196 nouvelles demandes d'agrément de formation maritime

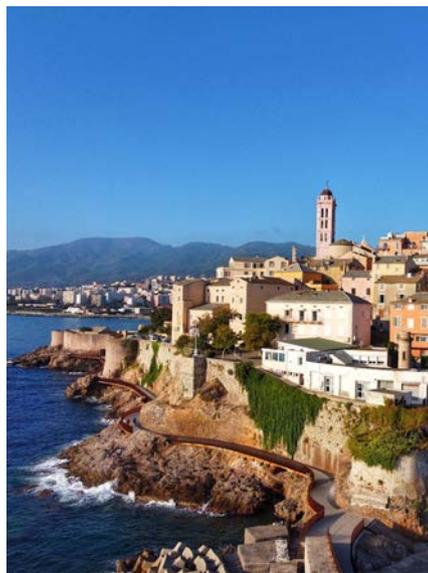
13 504 titres de formations

professionnelles délivrés

Développer la formation maritime

En Corse, le lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia

a accueilli à la rentrée scolaire 2021-2022 133 élèves (4 filles et 129 garçons), dont 56 internes, 42 demi-pensionnaires et 35 externes, répartis dans les 11 classes des différentes filières (CAP, CGEM Commerce, Pêche et Électromécanicien



de marine).

35 élèves ont embarqué à bord des navires de la compagnie maritime "CORSICA Linea" dans le cadre de leur période de formation en milieu professionnel.

Le taux de réussite à l'ensemble des examens du CAP et BAC a été de 87,50 % et de 83,89 % pour le BAC CGEM Commerce, Pêche et Électromécanicien de marine.

En fin d'année, la "CORSICA Linea" a recruté 22 élèves.

En formation continue, 503 stagiaires ont été formés pour un nombre d'heures de formation réalisées de 38 702. Le taux de réussite a été de 96,2 % pour les formations modulaires diplômantes et de 100 % pour les formations spécifiques.

Le lycée maritime a acquis, en septembre 2021, la certification "QUALIOP1" pour la mise en œuvre de ses actions de formation continue. Cette certification, valable jusqu'en septembre 2024, atteste que les prestations de formation proposées par le lycée maritime de Bastia ont été évaluées et jugées conformes

Les lycées maritimes de Sète et de Bastia :

- assurent les formations initiale (CAP, BEP, BAC, BTS) et continue des élèves dans le respect des objectifs
- assurent la continuité pédagogique dans le contexte de la COVID-19
- renforcent et développent de nouvelles formations en lien avec les besoins (amarrage et mouillage, simulateur machine)
- sont certifiés "QUALIOP1"
- ont proposé deux navires-école au Plan de Relance

aux caractéristiques énoncées dans le référentiel de certification et au programme de certification en vigueur.

Une convention de partenariat avec la Marine nationale

a été signée le 30 mars 2021 en présence du chef du service Sud-Est de recrutement de la marine, du commandant de la formation opérationnelle de



surveillance et d'information territoriale de Méditerranée et du chef du centre de la préparation militaire marine d'Ajaccio. Cette convention a pour but de proposer aux élèves du lycée maritime de Bastia un parcours de découverte et de sensibilisation aux métiers de la Marine Nationale (stage de Préparation

Militaire Marine organisé pendant l'année scolaire, stages dans les sémaphores de Corse) pouvant déboucher sur un engagement dans la Marine Nationale.

Visite du Président de la SNSM, l'Amiral Emmanuel De Oliveira, le 1er avril 2021, pour une visite de l'établissement scolaire et pour consolider le partenariat qui lie le lycée à la SNSM. Ce partenariat est destiné à former les lycéens aux



opérations de sauvetage, à inciter ces futurs marins à rejoindre les sauveteurs en mer et à permettre aux équipages de la SNSM d'utiliser les équipements de pointe du lycée.

Mise à disposition du simulateur navigation-manœuvres du lycée aux officiers de la "CORSICA Linea" et des pilotes de la station de pilotage des ports de la Haute-Corse.

Le lycée a accueilli durant le mois de novembre 2021 les officiers de la compagnie maritime "CORSICA Linea" et les pilotes maritimes pour des séances d'entraînement sur le simulateur de navigation et de manœuvres de dernière génération du lycée.

L'objectif est de développer et améliorer l'organisation et la communication entre tous les acteurs de l'équipe passerelle.



Le pilote doit s'intégrer lors des phases de manœuvres portuaires et réaliser des manœuvres spécifiques aux ports de la Haute-Corse dans des conditions dégradées. Le niveau de difficultés des scénarii de navigation a été progressivement élevé afin de parfaire la cohésion et la réactivité des équipes passerelle.

Exercice de lutte contre l'incendie à bord d'un navire.

Au mois de décembre 2021, les lycéens ont participé à cet exercice, en collaboration avec la station SNSM de Bastia, le CROSS corse et la Sécurité civile (incendie à bord d'un navire, évacuation en mer des personnes, extinction du feu, mise en œuvre des moyens aériens et maritimes, évacuation aérienne des personnes, remorquage du navire sinistré).



En Occitanie, le lycée de la Mer Paul Bousquet de Sète

a accueilli à la rentrée scolaire 2021-2022 244 élèves dont 22 filles pour 133 internes répartis en 18 sections soit 16 classes. Son pôle de formation



maritime a formé 750 stagiaires et 31 apprentis en BTS aquacole dans une année toujours marquée par la pandémie. Un nouveau projet d'établissement a été élaboré puis mis en application pour les années scolaires 2021 – 2026. Près de 100 personnels œuvrent activement à l'attractivité comme au rayonnement du LPM sur toute la façade méditerranéenne continentale.

Un contrat de filière avec le CRCM

Le Comité Régional de Conchyliculture de Méditerranée a initié dès 2020 une démarche participative innovante et unique en s'engageant dans la mise en œuvre d'un Contrat de filière à horizon 2030 en Occitanie. Cette démarche

fait suite aux besoins recensés lors d'une première phase de réflexion. Elle définit un bouquet d'actions dont les objectifs répondent à des orientations et des axes stratégiques identifiés lors de la concertation des acteurs. La signature de ce type de contrat formalise l'engagement réciproque des partenaires à mener les actions définies conjointement.

Autour du CRCM et des professionnels du secteur, 21 institutions partenaires ont été réunies :

Services de l'Etat : Préfecture de l'Hérault, Préfecture de Région, DIRM, DDTM34 et DDTM66, DDPP ;

Collectivités : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Sète Agglopol Méditerranée, La Domitienne, Grand Narbonne, Ville de Leucate, en lien avec la Région Sud ;

Recherche & développement : CEPALMAR, IFREMER ;

Organismes consulaires : CCI34, CA34 ;

Gestionnaires et acteurs de l'environnement : SMBT, Syndicat

Rivage, CPIE ;

Enseignement : Lycée de la mer Paul Bousquet – Sète.

Ce Contrat de filière, élaboré pour une durée de 3 ans, avec une très forte orientation environnementale et économique, définit les actions à mener pour renforcer la compétitivité des entreprises, élaborer et valoriser des produits de qualité, et imposer une belle notoriété de la conchyliculture méditerranéenne.

Très impliquées dans sa co-construction, les équipes du Lycée de la Mer se sont principalement engagées sur 4 des 12 Axes spécifiques et sur 1 Axe des 3 transversaux à savoir dans :

L'Axe 4 - Des outils de production plus adaptés aux conditions du 21^e siècle :

Contribuer à l'élaboration d'une table conchylicole du "XXI^e siècle" plus adaptée aux conditions environnementales, de production et d'ergonomie sur l'installation de l'établissement



L'Axe 6 - Accompagner les installations et faciliter les transmissions d'entreprise :

Mettre à jour le guide de l'exploitation conchylicole ;

Mettre en œuvre un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de responsable d'exploitation conchylicole et cultures marines pour les candidats hors circuit initial ;

Contribuer à la rénovation de la filière initiale du CAP Conchylicole comme du Bac Pro Cultures Marines

L'Axe 10 - Communiquer sur les métiers :

Promouvoir la conchyliculture, ses métiers et ses formations auprès des publics cibles identifiés, notamment sur les salons spécialisés et journées thématiques ;

Réaliser un outil en réalité augmentée pour promouvoir le métier

L'Axe 12 - Elaborer des produits de qualité :

Réaliser un référentiel de formation puis une session test concernant la transformation comme la valorisation des produits

L'Axe transversal B - Détecter, partager et insuffler l'innovation :

Veiller afin d'identifier toutes les innovations qui pourraient être transférées en Occitanie.

382 élèves sur **2** lycées, soit **23 %** des effectifs nationaux

110 702 heures de formation continue (hors centres de formation privés) - **770** stagiaires formés - **71** sessions de formation continue réalisées

Un navire pédagogique novateur dans le cadre du plan France Relance

Au regard de l'ancienneté (1986) de la vedette "le Moussaillon" mais aussi de l'évolution technique et durable des métiers de la mer, ainsi que de la nécessaire adaptation au métier de marin pêcheur, le LPM a été sollicité le financement de la construction d'un navire pédagogique novateur (propulsion, matériaux, techniques) en adéquation avec les progrès technologiques et la protection environnementale.

Par courrier du 22 juin 2021, Madame la Ministre de la Mer a confirmé à l'établissement le soutien financier de l'état par une aide à l'investissement dans le cadre du plan France Relance Pêche et Aquaculture. Le

montant de l'aide publique a été défini par la convention signée avec FranceAgriMer en octobre 2021 et s'élève à 1 108 980 euros.

Le marché de la construction du nouveau navire (10,30 x 9,70) a été emporté par le Chantier Martinez associé au cabinet d'architecture navale Mer et Design. Destiné aux futurs professionnels de la Pêche, élèves comme étudiants, mais également à ceux des filières Commerce, Cultures Marines et Electromécanicien de l'établissement, cette nouvelle vedette devra s'inscrire pour sa construction dans une démarche écoresponsable, durable et préfiguratrice des transformations à venir.



Vérifier l'aptitude et participer à la formation des marins

Pour la deuxième année consécutive, l'activité du SSGM a été perturbée par la pandémie persistante du SARS COV 2. En l'absence de confinement strict le service a pu rester accessible tout au long de l'exercice. Les missions furent néanmoins réduites par la baisse des demandes des utilisateurs, les restrictions de déplacement, notamment à l'étranger, et le maintien des mesures barrières adoptées.

Les visites médicales d'aptitude

Grâce à un élargissement des périodes réservées à la réception des usagers, les différentes antennes de Méditerranée ont réussi à traiter un nombre de visites médicales se rapprochant de celui des années antérieures à la crise sanitaire.

Les efforts poursuivis par l'ensemble des personnels du SSGM ont permis de rattraper le retard généré par la crise sanitaire en 2020.

8171 tests de dépistage urinaire des substances psycho-actives ont été

Le service de santé des gens de mer (SSGM) :

- assure les visites d'aptitude médicale des marins
- maintient les réunions du collège médical maritime de Méditerranée
- participe aux sessions de formation médicale dispensées par les centres de formation
- participe aux commissions de visite annuelle des navires du pavillon
- atteint les objectifs 2020 à l'exception des propositions d'amélioration du portail web "visites médicales"

pratiqués, nettement plus qu'en 2020 avec ses 6402 tests, mais également plus (+11,5 %) qu'en 2019, qui était une année plus classique, où il avait été fait 7330 tests.

Le nombre de résultats positifs est en hausse (+3,4 %) avec 277 cas contre 199 (+3,1%) en 2020.

Les détections repartent à la hausse

sans atteindre toutefois le niveau de 2019 avec 311 positivités repérées.

26 personnes ont pu bénéficier d'un test de la lanterne de BEYNE (identification d'un trouble de la vision chromatique). Le site de Marseille est le seul site pouvant encore proposer cet examen. Comme l'an dernier, 3 personnes



sont restées classées SPC niveau 3 (erreurs aux deux épreuves - tables et feux)

Pour la prise de rendez-vous, même si une part importante des demandes est traitée par un accueil téléphonique les 5 jours de la semaine, la prise de rendez-vous en ligne via "**Rendez-vous santé marins**" prend de plus en plus d'importance. 40% des rendez-vous des visites périodiques ont été pris sur internet, contre 17% en 2020.

Le collège médical maritime en Méditerranée (CMM Méditerranée)

Cette instance de validation des inaptitudes définitives et de recours des décisions des médecins du SSGM a été maintenue en présentiel en 2020, avec un rythme mensuel, dans les locaux du SSGM de Marseille.

68 dossiers de marins ont été examinés (45 en 2020 et 66 en 2019), soit une hausse de 33,8% par rapport à 2019, l'année repère.

- 6 dossiers ont été ajournés
- 42 avis d'inaptitude ont été rendus dont une inaptitude temporaire d'une année, les autres étant définitives
- aucun avis d'aptitude sans restriction n'a été rendu
- 22 avis d'aptitude avec restrictions ont été rendus
- 27 intéressés étaient présents, 41 ne l'étaient pas
- dans 1 cas l'avis du médecin instructeur n'a pas été suivi
- 4 dossiers faisaient suite à un recours après avis d'un précédent CMM



- aucune dérogation à l'arrêté du 03 août 2017 modifié n'a été enregistrée

Les actions de prévention

Le SSGM participe aux visites des navires, en tant que membre de droit d'une commission de visite d'un navire du pavillon.

L'activité des croisiéristes a encore été fortement impactée en 2020. La demande des visites sanitaires de ces navires, essentiellement réalisées par l'antenne marseillaise, et en l'absence de déplacement possible à l'étranger, a logiquement prolongé sa durée.

Le nombre de participation aux différentes instances de prévention a baissé, d'une part à cause d'une baisse de la sollicitation des entreprises maritimes et d'autre part parce que la priorité a été

donnée aux visites d'aptitude à la navigation, afin d'absorber les demandes découlant des prorogations administratives prises pendant la période d'urgence sanitaire et de la reprise d'activité du milieu maritime.

Une réunion de Prévention de la Désinsertion Professionnelle a pu être organisée cette année, le 12 octobre, en visioconférence.

Elle s'est tenue en présence des assistantes sociales du Service Social Maritime (régions PACA et Occitanie), de deux médecins de l'ENIM, du médecin des gens de mer de Sète, de celui de Toulon et du médecin interrégional. Le contexte sanitaire toujours prégnant n'a pas permis la tenue d'autres réunions.

Au cours de cette session 9 dossiers ont pu être étudiés :

- 2 pour des reclassements après vraisemblables inaptitudes des marins à venir
- 1 pour une reconversion professionnelle
- 2 pour une sécurisation d'un projet socio-professionnel à venir.
- 2 pour fixation d'un taux d'invalidité accident
- 2 pour la poursuite de la prise en charge de leur arrêt de travail en attente d'une réévaluation

ultérieure en fonction de l'évolution de leur état

Au cours de l'année 2021, le SSGM de Méditerranée a délivré 309 heures de cours au bénéfice des élèves des différents organismes de formation (contre 164 heures en 2020 et 295 en 2019). Cette hausse de 88 % permet de dépasser le nombre d'heures d'enseignement qui avait été délivré en 2019, avant la pandémie et son cortège de mesures contraignantes.

En collaboration avec le service emploi-formation de la DIRM, le SSGM a participé à l'évaluation de 10 dossiers d'agrément pour la délivrance de formations médicales maritimes, déposés par des organismes privés (9 en 2020, 7 en 2019).



anomalies ayant pu être constatées lors de visites de navires

- 10 150** visites médicales
- 26** visites de navires
- 40 %** des RDV marins pris en ligne
- 68** dossiers pour avis d'inaptitude

Coordonner la surveillance de la navigation et le sauvetage en mer

Le CROSS Méditerranée (CROSS MED) :

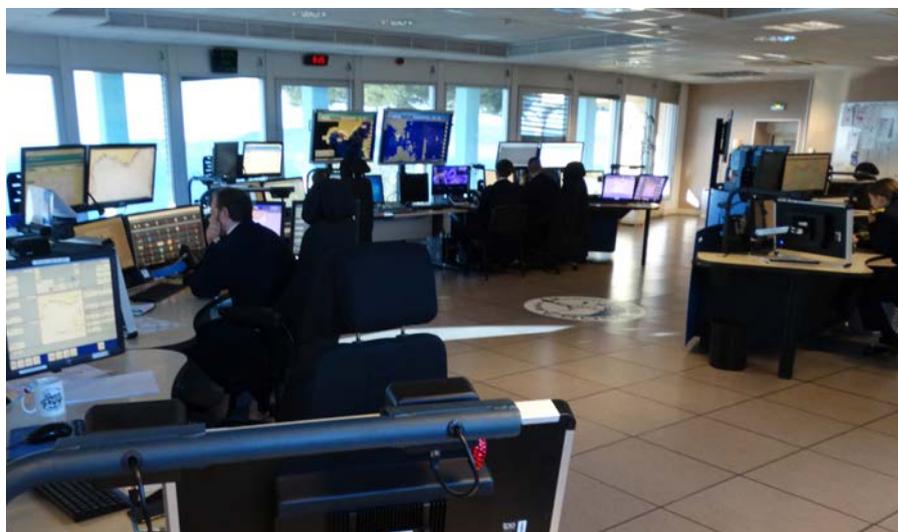
- coordonne les missions de sauvetage en mer dans sa zone de compétence
- coordonne la surveillance de la navigation notamment dans les zones du canal de Corse et des bouches de Bonifacio
- consolide le quart SURNAV
- coordonne les missions de surveillance des pollutions maritimes
- participe au suivi des demandes mouillages dans les eaux territoriales
- diffuse les informations nautiques et météorologiques aux navigateurs
- relaye les mesures sanitaires mises en place par l'État pour l'accueil des navires

Compétent sur la zone de responsabilité d'une surface de 115 000 km² dévolue à la France en Méditerranée, le CROSS MED, service de la DIRM implanté sur la commune de La Garde (Var) pour le centre principal et d'Ajaccio (Corse du Sud) pour le centre secondaire, assure, à titre principal, sous l'autorité du préfet maritime de la Méditerranée, la recherche et le sauvetage en mer ainsi que la surveillance de la navigation maritime.

Après une année 2020 qui a marqué une rupture en termes de charge opérationnelle, l'activité du CROSS Méditerranée a de nouveau connu en 2021 une évolution très significative sur l'ensemble de ses missions..

En matière d'assistance et de sauvetage en mer, l'activité du CROSS a été sensiblement supérieure à ce qu'elle a été en 2020, avec 4153 affaires coordonnées (contre 3324 en 2020 (+25%) et 3094 en 2019 (+34,2%)), ceci en raison d'un début d'année, puis, d'une saison estivale exceptionnellement denses. Le nombre de personnes assistées ou secourues est cette année de 6683 personnes, plaisanciers ou pratiquants de loisirs nautiques à plus de 90%.

La surveillance de la navigation est, cette année encore, impactée par la situation sanitaire. Si les navires à passagers, c'est-à-dire les yachts et les paquebots,



sont 79 % plus nombreux que l'année dernière à fréquenter les côtes françaises en Méditerranée (944 demandes de mouillage en 2021 contre 528 en 2020), le niveau de fréquentation d'avant-crise n'est toujours pas atteint (1427 demandes de mouillage en 2019).

De même, le trafic dans le canal de Corse (11377 navires en 2021 contre 10 823 en 2020) s'il est en hausse de 5 % par rapport

à 2020, reste en baisse de 43 % par rapport à 2019 (19 883 navires dans le DST et 3473 navires dans les bouches en 2019). Cette évolution est cohérente avec le nombre de navires en avarie ou stoppés pour maintenance, en hausse de 41 % cette année mais globalement en baisse de 38 % sur deux ans (49 navires en avarie en 2021, contre 32 en 2020 et 79 en 2019). Le nombre d'opérations de suivi de dérives

volontaires pour attente d'ordres ou d'opérations commerciales reste soutenu : -11 % par rapport à 2020 mais +27 % par rapport à 2019 (971 dérives en 2021 contre 1088 en 2020 et 766 en 2019).

Seul le trafic dans les bouches de Bonifacio est en hausse, de 207% par rapport à 2020 (5570 navires en 2021 contre 2690 en 2020) et de 60 % par rapport à 2019 (3474 navires). Cette augmentation est d'ailleurs préoccupante, puisqu'elle va de pair avec une augmentation de 18 % des matières dangereuses en transit dans les bouches de Bonifacio, en dépit de l'arrêté de la préfecture maritime de Méditerranée 147/2018 qui interdit pour les navires battant pavillon français ou italien ou se rendant à destination d'un port français ou italien d'y transiter avec du dangereux à bord. Conformément à la Résolution de l'OMI, A.766(18), cette interdiction ne frappe pas les navires battant d'autres

pavillons.

Le CROSS MED a enfin assuré la diffusion, pour Météo France, de 6387 vacations de bulletins météorologiques côtiers réguliers (continent uniquement), 9254 bulletins météorologiques côtiers spéciaux (continent uniquement), 2101 bulletins "large" réguliers et 1441 bulletins "large" spéciaux – les bulletins dits "spéciaux" correspondant à des conditions météorologiques difficiles (vents supérieurs à force 7 Beaufort pour la côte et 8 Beaufort pour le large).

En sus de son activité opérationnelle, le CROSS a poursuivi cette année un certain nombre de chantiers dimensionnants, au rang desquels notamment :

- la conduite de ses travaux d'expérimentation des outils de surveillance de la navigation mis à disposition par l'AESM, ainsi que de

participation au développement et au paramétrage des futurs systèmes métiers "SURNAV" dont il doit être prochainement équipé ;

- à la faveur du plan de relance, le lancement d'un projet de modernisation et d'extension du plateau opérationnel du centre principal qui devrait d'ici 2024 intégrer un espace dédié de gestion d'intervention ORSEC Maritime.

115 000 km² de surface maritime sous la compétence du CROSS Méditerranée

4 153 affaires d'assistance et de sauvetage en mer

207 % de hausse du trafic maritime dans les bouches de Bonifacio



Garantir le fonctionnement de la signalisation maritime

Le service des phares et balises de Méditerranée (SPBM) :

- maintient les aides à la navigation
- participe à la démarche nationale de modernisation des Affaires Maritimes
- valorise et promeut le patrimoine maritime
- maintient l'entretien et la disponibilité opérationnelle des moyens de lutte contre les pollutions maritimes des centres POLMAR terre

Maintenir les aides à la navigation maritime

Dans un contexte sanitaire toujours incertain, l'année 2021 a été marquée par une reprise de l'activité presque normale dans le domaine d'intervention du Service Phares et Balises (SPB) Méditerranée : maintien en conditions opérationnelles des aides à la navigation maritime (ANM)

et information nautique sur l'état des ANM.

Suite à l'échouement du baliseur "Iles Sanguinaires II" à Ajaccio fin décembre 2020, l'exploitation du balisage en Corse a été réorganisée en coordination avec l'Armement des Phares et Balises en s'appuyant sur les moyens à disposition sur l'ensemble de la façade. En

particulier, le baliseur "Provence", intervenant habituellement sur la façade continentale, a réalisé 3 campagnes en Corse durant l'année 2021. La vedette "Ile de la Giraglia", nouvellement livrée en novembre 2020, affectée normalement sur la Haute-Corse, a également été mise à disposition du centre de balisage d'Ajaccio pour réaliser des travaux en mer. L'APB a lancé la construction d'un nouveau baliseur côtier pour la Corse. Celui-ci doit être livré fin 2023.

En parallèle, des opérations de restauration menées en régie ou pilotées directement par les centres de balisage opérationnels (COB) du SPB, trois opérations d'investissement structurantes ont été menées en 2021 pour un budget total d'environ 640 000 € engagés (pluriannuel). La rénovation du phare de Pertusato en Corse et la construction de l'extension du centre opérationnel de balisage de Cannes devraient être totalement livrées début 2022. La rénovation de la salle technique du CROSS La

Remise en place d'un espar marquant le danger isolé de la Campanina (Corse) par le baliseur Provence



Garde a été menée à terme après 4 mois de chantier.

En termes d'instruction de dossiers de demande de balisage, la DIRM Méditerranée comptabilise en 2021 la moitié des demandes nationales de balisages avec 30 dossiers (60 dossiers déposés pour l'ensemble des façades continentales). Dans le cadre des instructions, les centres de balisage ont participé à une trentaine de commissions nautiques locales.

S'inscrire dans la démarche nationale de modernisation des Affaires Maritimes

Initiée en 2018, la démarche Action Maritime 2022 (AM 2022) vise à moderniser l'activité de signalisation maritime et à en améliorer la

performance et l'efficacité. L'organisation du service a été modifiée pour répondre à ces enjeux :

- L'abandon de la notion d'antenne au profit de centre opérationnel de balisage de plein exercice pour les sites de Bonifacio et de Cannes porte ainsi à 7 le nombre de COB intervenant sur l'ensemble de la façade, continentale et corse. Cela contribue à améliorer la lisibilité de l'organisation du SPB et à augmenter l'efficacité de sa réponse opérationnelle.
- Le Bureau d'Appui Technique est renommé Bureau du Pilotage et du Support Technique et assume de nouvelles prérogatives : mise en place d'outils pour mieux piloter

l'activité et de processus pour améliorer la qualité de nos actions.

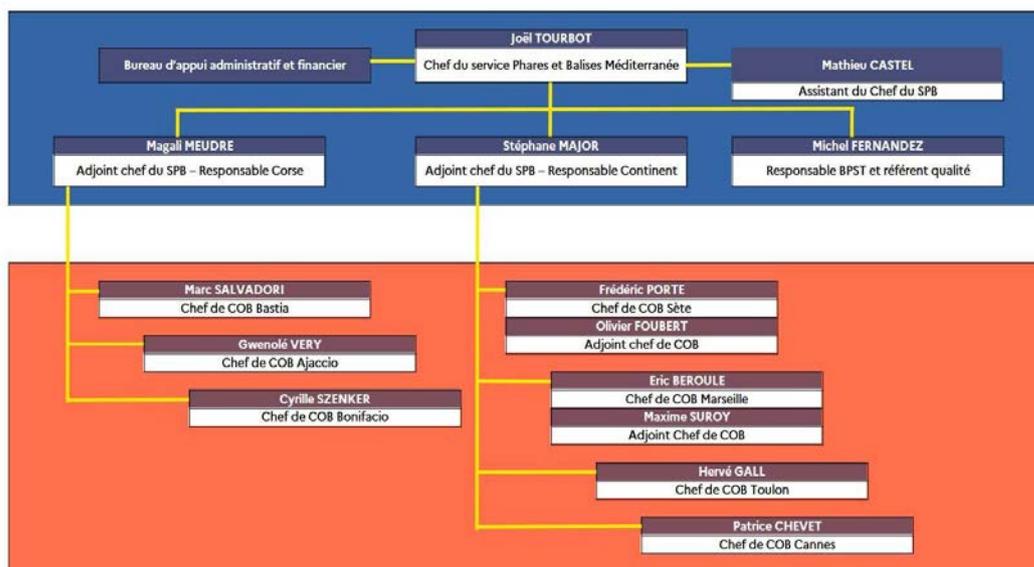
Le SPB s'est inscrit également dans la démarche AM 2022 en déployant et en assurant la mise en service du nouvel outil national de pilotage de l'exploitation des aides à la navigation, nommé SYSSI (SYStème de Signalisation maritime).

En outre, à l'occasion du transfert en pleine propriété par l'État des ports de Palavas-les-Flots et d'Agde aux collectivités locales, le SPB a mené une expérimentation pour transférer les aides à la navigation de complément (ANC) à ces collectivités bénéficiaires, qui en ont l'usage exclusif.



Direction interrégionale de la mer Méditerranée

Service des Phares et Balises de Méditerranée

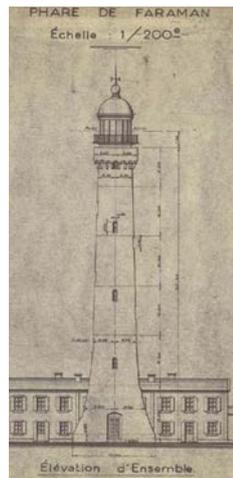


Valoriser et promouvoir le patrimoine maritime

Les 13, 14 et 15 octobre se sont tenues les traditionnelles "journées des Phares", moments de rencontres et d'échanges, rassemblant les gestionnaires de phares ouverts au public et divers acteurs institutionnels. Le SPB a participé à l'organisation de ces journées, puisqu'elles se sont tenues cette année en Méditerranée, à Port Vendres. Une visite du phare du Cap Béar, qui se situait à proximité, a été organisée pour les participants par le Conservatoire du Littoral.

Comme celui du cap Béar, d'autres phares sur la façade ont fait l'objet durant l'année 2021 d'un travail commun entre le SPB et le Conservatoire du Littoral, dans le but d'assurer leur restauration et leur valorisation auprès du public. Il s'agit des phares de L'Espiguette, de la Garoupe et de la Pietra. Dans cette optique de promotion

La couverture du fascicule "Phares de Méditerranée"



PHARES & BALISES de Méditerranée

Le phare fut partie des établissements de signalisation maritime, à servir les dispositifs émetteurs, verser les radiobalises qui assureraient le pilotage des navires. En France, un phare n'est pas un simple tour de quarre mètres hauts !

- une hauteur au-dessus du sol de plus de 20 mètres
- une portée optique au moins de 20 milles marins
- un arceau de 180°, en particulier des logements de gardiens
- les établissements qui se rapportent aux phares sont communément appelés "phares".

Il y a eu de tout temps dans l'usage de mer. On a dit que le phare est un des plus anciens monuments de l'humanité, de ceux qui ont été élevés par l'homme, et qui ont servi à l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité.

Le phare est un des plus anciens monuments de l'humanité, de ceux qui ont été élevés par l'homme, et qui ont servi à l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité.

Le phare est un des plus anciens monuments de l'humanité, de ceux qui ont été élevés par l'homme, et qui ont servi à l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité. C'est l'usage qui a fait du phare un des plus anciens monuments de l'humanité.

Une page intérieure du fascicule

du patrimoine bâti des services maritimes, le SPB a publié à l'automne 2021 un fascicule présentant des informations techniques, géographiques et historiques pour chacun des grands phares qui jalonnent la façade Méditerranéenne. Il est disponible sur demande auprès du SPB.

1 259 aides à la navigation maritime (ANM) : **959** ESM - **300** ANC
94,28 % taux de disponibilité des ANM
94,52 % taux de disponibilité des ESM
30 dossiers d'instruction balisage déposés soit **50 %** de l'ensemble des DIRM



Le Centre de Balisage Opérationnel de Cannes est situé Quai Max Lebeuf dans l'enceinte du port de Cannes. Les locaux sont disposés sur une parcelle d'une surface totale de 575,5 m², affectée à la DIRM pour l'exercice des missions de sécurité maritime. Construits en 1962, ils ont fait l'objet de réaménagements périodiques mais ne permettaient plus de répondre aux normes actuelles d'hygiène et de sécurité. Le projet a consisté à améliorer les conditions de travail du COB de Cannes en réalisant une extension de la structure existante. Les bureaux sont relocalisés dans la partie supérieure nouvellement construite, libérant ainsi de la surface en partie inférieure, afin d'agrandir les ateliers et les sanitaires et de créer un nouveau vestiaire. Cette extension a été réalisée en construction de type modulaire, similaire aux structures existantes de la gare maritime et selon les recommandations de l'ABF, le site étant dans le périmètre d'un monument historique. Le budget de l'opération se monte à 350 000 €.

Assurer la disponibilité du matériel POLMAR Terre

L'année 2021 est une année charnière pour les centres de stockage POLMAR Terre. Le Pôle National d'Expertise basé à Brest et désormais rattaché clairement à la DGAMPA a finalisé l'analyse du projet de réforme et retenu un scénario de redéploiement. Début 2022, la DIRM Méditerranée a fait part de ses commentaires afin d'offrir les meilleures conditions de déploiement de ce scénario. La création de la DML de Corse, en octobre 2021, a été également l'occasion de transférer la compétence de gestion du centre de stockage POLMAR Terre à la DMLC. Ce transfert, qui s'articule avec la volonté nationale de renforcement des capacités de réponse de Corse en cas de pollution maritime, permet de ramener au sein d'une même direction la gestion des stocks, l'organisation de la lutte sur le littoral et le déploiement des moyens.

Concernant les deux centres POLMAR Terre de la façade continentale (Port de Bouc et Sète), la prochaine validation du scénario retenu par la DGAMPA conduira à un renforcement

Les centres de stockage POLMAR Terre:

- assurent la disponibilité et la distribution du matériel de lutte contre les pollutions par hydrocarbures en cas de crise.
- assurent l'entretien et la maintenance du matériel
- participent à la formation des agents en charge du déploiement des matériels
- participent aux exercices POLMAR Terre organisés par les DDTM



Exercice
POLMAR TERRE
La Grande-
Motte

Contrôler la sécurité des navires

Les centres de sécurité des navires (CSN) de Marseille et Sète, assurent le contrôle de la conformité des navires aux normes nationales et internationales, de sauvegarde de la vie humaine en mer et de prévention de la pollution. Sur la façade Méditerranée 3493 navires français (le quart de la flotte nationale) sont en service. La flotte en terme d'unité est composée à 80 % de navires < 12 m.

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par l'épidémie de la COVID-19, mais dans des proportions moindres grâce à la mise en place de mesures de prévention pour l'organisation des visites de sécurité à bord des navires. Les inspections des navires ont pu être assurées conformément aux exigences et aux objectifs de la DAM tant dans le cadre des contrôles par l'État du pavillon que de l'État du Port.

Dans le détail, l'activité de contrôle du pavillon en 2021, est de 2339 visites de navires par les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes relevant de ces centres. Pour ces

Les centres de sécurité des navires PACA-Corse et Occitanie (CSN) :

- réalisent les inspections et audits des navires du pavillon
- réalisent les exigences de contrôles des navires étrangers dans le cadre du contrôle par l'État du Port
- réalisent les inspections environnementales et les contrôles suretés des navires étrangers
- participent aux études et suivi des nouvelles constructions
- participent à la réforme du régime d'inspection (AM 2022)

2339 inspections de navires, incluant 336 visites de navires à passagers, la répartition est la suivante :

- 1714 visites sur des navires <12 m (dont 463 visites assurées par les ULAM des DML qui maintiennent leur nombre de visites et assurent 30 % des visites cette année).
- 463 visites sur des navires entre 12 et 24 m

- 189 visites sur des navires > 24 m

En sus de ces visites, il faut ajouter la conduite de 11 audits ISM de compagnies maritimes et 69 conduites d'audits navires dans le cadre des conventions internationales ISM, ISPS et MLC. Une activité très conséquente (et supérieure aux 46 de l'année 2019 de référence) liés aux impossibilités de déplacement ou de montée à bord des



navires et la possibilité de prorogation exceptionnelle des titres de sécurité en 2020.

En parallèle du suivi des navires en service, la DIRM MED a mis en service 139 navires et poursuivi le fonctionnement des CRS en visioconférence à la satisfaction des membres. Au final, 7 CRS ont permis la rédaction de 89 procès-verbaux d'étude de navire. Un niveau toutefois légèrement plus faible que les 109 PV navires de 2019, qui traduit une certaine difficulté de reprise des projets dans un contexte d'incertitude lié à la poursuite de l'épidémie en 2021. En 2022, l'effet du plan France relance et la fin de l'épidémie devrait conduire à relancer la dynamique des études en CRS.

Les CSN assurent également le contrôle des navires par l'État du port, qui consiste à inspecter les navires de commerce étrangers faisant escale dans



les ports de la façade. Cette activité pilotée par la commission européenne et le mémorandum de Paris fait l'objet de la directive UE 2009/16. L'organisation à l'échelle européenne conduit à une quantification des contrôles pour chaque Etat côtier (soit 1035 pour la France en 2021). En 2021, l'objectif initial décliné par la DAM était de 378 inspections pour la façade méditerranéenne. Fin décembre 2021, la DIRM a dépassé les objectifs avec 391 inspections. Avec 391 inspections réalisées, la façade Méditerranée a assuré 38% des contrôles nationaux dans un contexte COVID imposant une pré-organisation renforcée des inspections. Les inspections effectuées permettent de vérifier la qualité des navires, des armements, des pavillons et des sociétés de classification. En 2021, 11 navires ont fait l'objet d'une immobilisation.

Dans le cadre des objectifs nationaux de contrôle de la qualité des combustibles marins (la directive UE 2016/802) la DIRM a atteint les objectifs régionaux fixés par la DAM et aucune infraction n'a été constatée depuis l'entrée en vigueur au 01/01/2020 de l'obligation d'usage en navigation d'un combustible marin ayant une teneur en soufre inférieur 0.5 %. En 2021 les exigences fixées par la DAM pour la DIRM était de 219 inspections incluant 65 analyses par un laboratoire agréé. 232 inspections SOX ont été réalisées sur la façade incluant 66 analyses.

Nouveauté de l'année 2021, les CSN se sont vu fixés un

objectif d'inspections liées à la sûreté des navires étrangers dans la cadre des visites dite DAO sur les navires étrangers. Pour cette année 2021 les objectifs DIRM de 18 visites ont été atteints par les deux CSN.

En 2021, les CSN ont participé en liaison avec le procureur de la république de Marseille à 4 enquêtes pollution en complément des demandes d'inspection à bord des navires pour le compte d'autres États membres. En 2021, plusieurs collaborations entre les différents services de la DIRM (CROSS, CSN, direction), le parquet, la gendarmerie maritime et des autorités PSC d'autres Etats ont permis de renforcer le dispositif de lutte contre les pollutions.

Depuis juillet 2020, le contrôle des navires de plus 24 m (hors navires à passagers) est confié aux sociétés de classification. Le transfert des 70 dossiers recensés sur la DIRM MED est en cours selon les modalités fixées par la DAM et atteint un taux de transfert de 30 % fin 2021. Le deuxième volet de la réforme correspondant à l'abandon de la périodicité des visites et du renouvellement du permis de navigation pour les navires de moins de 24 m entrera en place au 01/01/2022.

3 493 navires (1/4 de la flotte nationale)

2 339 inspections de sécurité des navires professionnels

80 audits navires ou compagnies

7 CRS - **89** PV

391 inspections PSC (**38 %** des contrôles nationaux)

Coordonnées des services

Siège de la DIRM

16 rue Antoine Zattara

CS70248

13331 Marseille cedex 3

tél : 04 86 94 67 00

dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

MICO

mission-coordination.dirm-med@mer.gouv.fr

SG

sg.dirm-med@mer.gouv.fr

SRC

src.dirm-med@mer.gouv.fr

SEF

emploi-formation.dirm-med@mer.gouv.fr

SPBM

cob-ajaccio@mer.gouv.fr

cob-bastia@mer.gouv.fr

cob-bonifacio@mer.gouv.fr

cob-cannes@mer.gouv.fr

cob-marseille@mer.gouv.fr

cob-sete@mer.gouv.fr

cob-toulon@mer.gouv.fr

SSGM

ssgm-marseille@mer.gouv.fr

CSN PACA Corse

csn-marseille@mer.gouv.fr

CSN Occitanie

csn-sete@mer.gouv.fr

SAE

affaires-economiques.dirm-med@mer.gouv.fr

CROSS Méditerranée

cross-med-la-garde@mer.gouv.fr

Lycée professionnel maritime et aquacole de Bastia

lpma-bastia@mer.gouv.fr

Lycée de la mer Paul Bousquet

LM-Sete@mer.gouv.fr

Glossaire

AESM

Agence européenne pour la sécurité maritime

AEP

Autorisation européenne de pêche

AIUTU

Projet de création de 2 zones de conservation halieutiques en Corse

ANC

Aide à la navigation de complément

ANM

Aide à la navigation maritime (ESM+ANC)

APB

Armement des phares et balises

AT COVID

Arrêt temporaire COVID

BEP

Brevet d'études professionnelles

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

CACEM

Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CGEM

Conduite et gestion de l'environnement marin

CMF

Conseil maritime de façade

CNSP

Centre national de surveillance des pêches

CROSS MED

Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de Méditerranée

CRPMEM

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

CRS

Commission régionale de sécurité

CSN

Centre de sécurité des navires

DAM

Direction des affaires maritimes

DGAMPA

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

DCS

Dispositif de contrôle et de surveillance

DDTM

Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM

Direction interrégionale de la mer

DMLC

Direction de la mer et du littoral de la Corse

DPM

Domaine public maritime

DPMA

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPI

Équipement de protection individuelle

DSF

Document stratégique de façade

DST

Dispositif de séparation de trafic

ENIM

Établissement national des invalides de la marine

ENSM

École nationale supérieure maritime

ESM

Établissement de signalisation maritime

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FEAMPA

Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

FIN

Fédération des industries nautiques

IGEM

Inspection générale de l'enseignement maritime

IGF

International Code of Safety for Ship Using Gases or Other Low-flashpoint Fuels

ISM

International safety management

ISPS

International ship and port facility security

LPM

Lycée professionnel maritime

MICO

Mission de coordination des politiques publiques

MLC

Maritime Labour Convention

OFB

Office français de la biodiversité

OMI

Organisation maritime internationale

ORSEC

Organisation de la réponse de la sécurité civile

PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur

PAMM

Plan d'action pour le milieu marin

PCP

Politique commune des pêches

PMOU

Paris memorandum of understanding

PO

Programme opérationnel

POLMAR

Pollution maritime

PSC

Port state control

Qualiopi

Certification qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences

SAE

Service des affaires économiques

SRC

Service Réglementation-contrôle

SATI

Système automatisé de traitement des inspections

SDIS

Service départemental d'incendie et de secours

SEF

Service Emploi-Formation

SG

Secrétariat général

SOx

Sulfur oxides

STCW

Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers

SMDSM

Système mondial de détresse et de sécurité en mer

SPBMED

Service des phares et balises de Méditerranée

SRR

Search and rescue region

SSGM

Service de santé des gens de mer

SURNVA

surveillance de la navigation

ULAM

Unité littorale des affaires maritimes

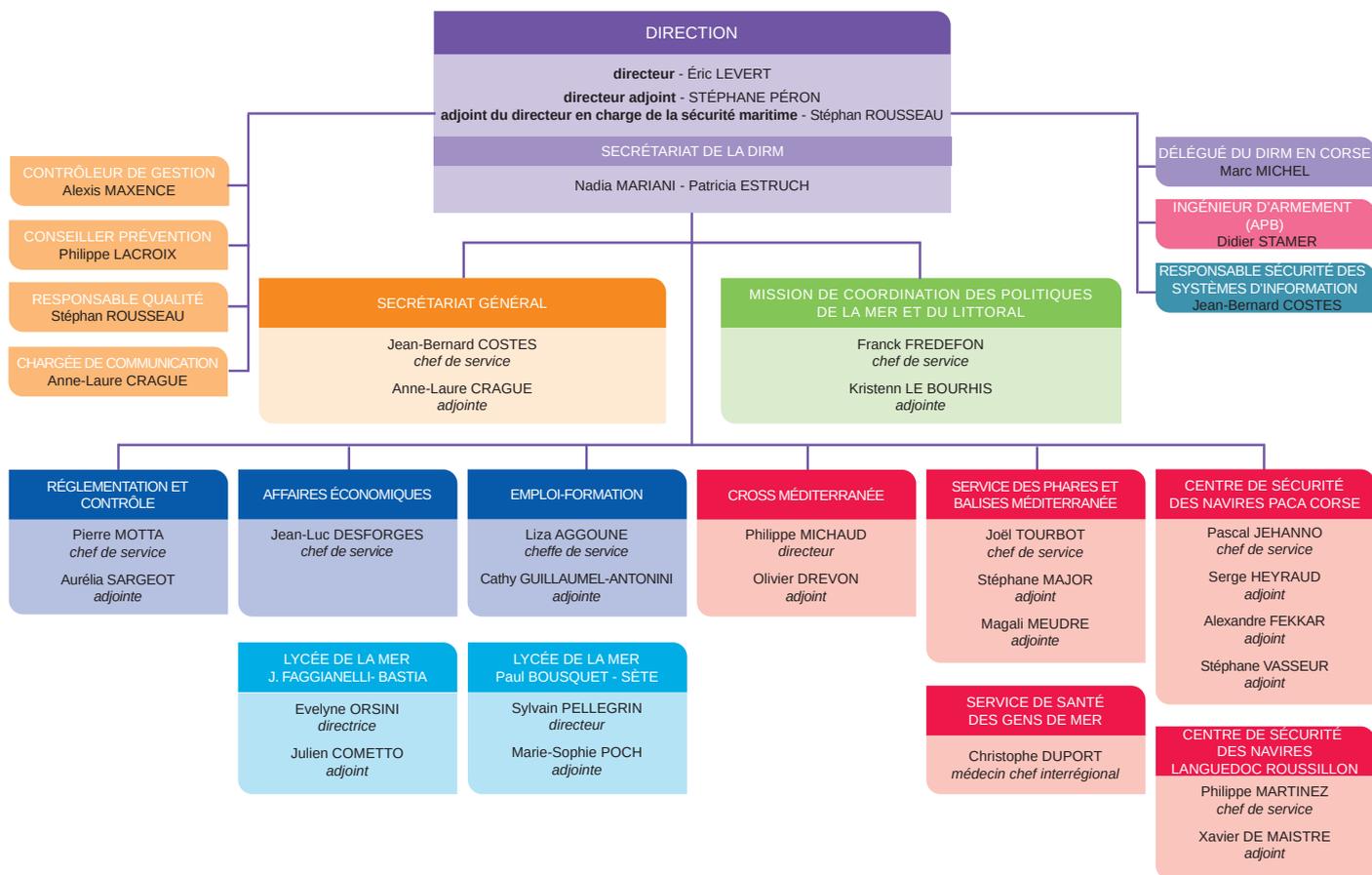
VAE

Validation des acquis de l'expérience

ZCH

Zone de conservation halieutique

Organigramme de la DIRM Méditerranée



1^{er} janvier 2022

2021 en chiffres

MOYENS D'ACTION

HUMAINS

199,2 équivalents temps plein (ETP DIRM)
42 agents de la Marine Nationale en CROSS
50,4 ETP hors DIRM en lycées professionnels
37 marins APB pour armement des navires P&B

FINANCIERS

4,9 M€ sur le BOP 205
81% fonctionnement - **19%** investissement
Engagement développement durable
verdissement flotte véhicule : **8/80**
véhicules légers

NAUTIQUE

1 vedette régionale
1 baliseur océanique armé APB
5 vedettes ou navires de travaux armés APB
1 ingénieur d'armement APB pour suivi flotte DCS

IMPLANTATIONS

15 sites
9 départements
3 régions
1900 km de littoral

PÊCHE MARITIME ET AQUACULTURE MARINE

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

AT COVID
2 199 918 € d'aide à **327** entreprises
PLAN WEST MED
503 154 € d'aides et réduction de **545** j de mer
FRANCE RELANCE
volet 1 - **748 580** € - **79** entreprises
volet 2 - **5 300** k€ - **3** projets
volet 3 - **365** k€ - **23** projets

CONTRÔLES

19 autorisations de pêche corail
227 AEP instruites (autorisation européenne de pêche)
10 000 autorisations thon rouge loisir
22 sanctions administratives prononcées
12 procédures (PV) de sanctions transmises aux DML

FORMATION DES GENS DE MER

2 lycées maritimes
382 élèves inscrits en formation initiale soit **23 %** des effectifs nationaux des **12** lycées
13 504 titres de formation délivrés
3 contrôles de centres de formation
32 centres de formation agréés
121 visas délivrés
111 sessions d'examen
328 formations agréés

MISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES DE LA MER ET DU LITTORAL

230 k€ engagés en faveur du milieu marin (valorisation sédiments de dragage portuaires, sensibilisation, éducation à l'environnement...)
230 participants au forum sur les mouillages des navires de plaisance le 12 Octobre 2021

SÉCURITÉ MARITIME

SIGNALISATION MARITIME

(données ALADIN jusqu'au 15/09/2021)

1 259 aides à la navigation maritime (ANM) :
959 ESM - **300** ANC
94,28 % taux de disponibilité des ANM

528 interventions de maintenance aides à la navigation
94,52 % taux de disponibilité des ESM
416 avis aux navigateurs

SAUVETAGE ET ASSISTANCE

4 154 opérations coordonnées ou suivies par le CROSS (SR) dont **82,35 %** pour les activités plaisance, loisirs nautiques et activités littorales

9 384 personnes impliquées dans les opérations coordonnées par les CROSS
37 personnes décédées et **6** disparues
1 021 demandes de mouillage (CROSS)

SÉCURITÉ DES NAVIRES

2 339 inspections de sécurité des navires professionnels dont **28 %** sur des navires >12m
80 audits navires ou compagnies (ISM/ISPS/MLC)

de sécurité des navires étrangers par l'État du port

89 PV CRS navires en **7** CRS
139 Visite de mise en service
231 inspections SOx
18 inspections sûreté DAO

SURVEILLANCE DES POLLUTIONS

224 signalements de pollution en mer dont **64** confirmés

SURVEILLANCE DE LA NAVIGATION

1 407 demandes de mouillage
49 suivis de navires en avarie ou stoppés pour maintenance

DISPOSITIF DE SÉPARATION DU CANAL CORSE

11 377 navires enregistrés lors de leur passage dans le dispositif
une moyenne de **31** navires/jour

SANTÉ DES GENS DE MER

10 150 visites médicales de marins

26 visites de navires



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale
de la mer Méditerranée**

16 rue Antoine Zattara
13003 Marseille
www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr
